

## Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27 novembre 2022

Date, heure :	Lundi 27 novembre 2022 à 11h00
Lieu:	Eglise de Diesse
Présents :	20 sur 839 paroissiens ayants-droit de vote
Excusés :	Mme et M.
Invité:	
Présidence :	M. Ulrich Knuchel
Procès-verbal:	Mme Nicole Racine

#### Ordre du jour :

1.	Accueil, salutations, organisation de l'assemblée	
2.	Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27.06.2022	
3.	Budget 2023 et quotité d'impôt - Présentation - Acceptation	
4.	Election au Conseil de paroisse	
5.	Informations du pasteur	
6.	Informations du Conseil de paroisse	
7.	Divers et imprévus	

#### Délibérations:

## Accueil, salutations, organisation de l'assemblée

M. Ulrich Knuchel ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux paroissiens, paroissiennes présentes et les remercie de leur intérêt pour notre communauté.

Le président constate que la présente assemblée ordinaire de paroisse a été convoquée selon les prescriptions légales et dans les délais. Il propose à l'assemblée Mme Nicole Racine comme secrétaire du PV et M. comme scrutateur.

L'ordre du jour est accepté, à l'unanimité, par l'Assemblée.

#### 2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27 juin 2022

Ce document pouvant être consulté sur le site internet et/ou auprès de la présidente du Conseil de paroisse, il est renoncé à sa lecture. Personne n'en demande lecture. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

# 3. Budget 2023 et quotité d'impôt

### Présentation

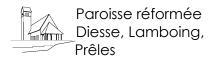
Mme Barbara Bourquin, administratrice présente et commente les rubriques du budget 2023 approuvé par le Conseil de paroisse le 26.09.2022.

Un premier tableau donne une vue d'ensemble de la situation en comparaison avec le budget 2022 et les comptes 2021. L'excédent de charges prévu en 2023 est moins élevé que le budget 2022. La raison principale étant les travaux d'entretien à l'église et la maison de Paroisse.

Les investissements dont les amortissements étaient prévus au budget 2022 n'ont pas eu lieu. L'investissement pour un nouveau chauffage se terminera en 2023. L'amortissement comptable du patrimoine administratif pour cet objet est calculé sur 25 ans, soit de 4%. Un crédit d'engagement a été approuvé par l'assemblée du mois de juin 2022.

Et enfin, la quotité d'impôt reste inchangée. Elle est actuellement de 0.184.

NR /AG 27.11.2022 page 1 de 3



## Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27 novembre 2022

Les chiffres du budget 2023 sont les suivants :

#### **Budget 2023**

Total des revenus Fr. 273'220.00
Total des charges Fr. 308'691.00
Excédent de charges (perte) Fr. 35'471.00

L'amortissement étant une écriture comptable de charge et non une dépense, on peut considérer le résultant **sans** cette écriture, donc le résultat **avant** amortissement, qui représenterait un déficit de CHF 9'534.-.

Vu la situation du bilan avec une fortune nette estimée à CHF 360'716 au 31.12.2023, on peut considérer le déficit supportable tout en restant vigilant pour les années à venir.

Le Conseil de paroisse recommande à l'assemblée l'approbation du budget 2023 avec un excédent de charges de CHF 35'471.-

La parole est à l'assemblée.

Mme demande la raison de la non parution du budget sur le site. Actuellement le Conseil de paroisse ne dispose pas de personne responsable du site et regrette ce lapsus. Il sera plus vigilant à l'avenir.

M. \_\_\_\_\_, intervient sur la quotité d'impôt. Il propose une augmentation de la quotité d'impôt paroissial à 0.200. Il démontre que cette augmentation est minime lorsqu'elle est calculée individuellement en francs. Il justifie sa proposition en relevant que depuis plusieurs années les budgets étaient déficitaires et qu'il serait judicieux d'agir avant que le canton nous oblige à une augmentation, qui serait, certainement plus haute. Il fait allusion à l'augmentation du budget communal et moins élevé à celle qu'il propose. Il tire la sonnette d'alarme et dit que « La paroisse doit à l'avenir faire des économies ».

Cette proposition est légitime mais ne peut pas être prise en compte. Cette proposition n'est pas à l'ordre du jour et le budget 2023 a été basé sur la quotité de 0.184.

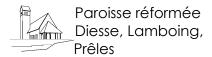
- M. demande quelle est la projection sur les prochaines 5 années. Aucun autre amortissement pour l'avenir. La planification devrait rester dans la même fourchette pour les futures années.
- M. considère que les charges ont explosé, néanmoins chaque petite augmentation est importante et non négligeable pour le portemonnaie des paroissiens et paroissiennes. C'est une question éthique et chrétienne.
- M. précise que notre paroisse est active envers les plus démunis.

Mme est pour l'augmentation mais pour un budget futur. Elle se pose la question « n'est-il pas plus sage d'attendre ? » On parle de fusion où certainement la question quotité d'impôt devra être revue. Actuellement la quotité de la paroisse de Nods est à 0,230.

#### Acceptation

L'assemblée accepte par 11 voix et 2 abstentions le budget 2023 tel que présenté avec une quotité d'impôt à 0.184.

NR /AG 27.11.2022 page 2 de 3



## Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27 novembre 2022

A la majorité, l'assemblée s'est prononcée pour une augmentation de la quotité d'impôt à 0.200 au prochain budget. Le Conseil de paroisse prend note de cette proposition.

M. Knuchel remercie l'administratrice pour son travail.

#### 4. | Election au Conseil de paroisse

Toujours à la recherche, 2 places sont toujours vacantes.

#### 5. Informations du pasteur

Le pasteur Stéphane Rouèche prend la parole en remerciant le conseil de sa confiance et celles des paroissiens.

Les « fenêtres ouvertes » suscitent une belle reconnaissance. Lien de confiance avec les réfugiés de Châtillon.

Être à l'écoute de nos paroissiens est une priorité. Très beaux moments vécus pour deux célébrations pour 10 ans de mariage. Ce furent de beaux partages.

Il clôt par ces mots « Veiller et prier avec beaucoup de reconnaissance ».

#### 6. Informations du Conseil de paroisse

La présidente donne les informations du Conseil et les évènements de l'année écoulée. La vie paroissiale a pu reprendre toutes ses activités normalement.

Trois jeunes du Plateau de Diesse ont pu faire découvrir leurs talents lors d'une exposition de dessins, photos et peintures. De nombreuses personnes se sont déplacées.

Le groupe des ainés de la paroisse a organisé plusieurs après-midis récréatifs, d'autres suivront.

Le marché de Noël a eu lieu le dimanche 20 novembre. Celui-ci est toujours apprécié et bien fréquenté.

Elle termine en remerciant sincèrement toutes les personnes qui de loin ou de près œuvrent pour le bon fonctionnement de notre paroisse.

C'est par applaudissement que l'assemblée remercie la présidente pour ses paroles.

#### 7. Divers et imprévus

M. demande où en est la fusion. Le groupe de travail poursuit sa tâche et la prochaine étape est la présentation d'un rapport de base début de l'année 2023. La fusion est à envisager pour 2024 voire 2025.

Le président clôt cette assemblée en souhaitant de bons vœux pour l'année 2023.

L'assemblée est levée à 11h58

Lamboing, le 27 novembre 2022 / NR

Ulrich Knuchel Président des Assemblées

Nicole Racine Secrétaire des procès-verbaux

NR /AG 27.11.2022 page 3 de 3